

DESTINATION



SAINT-MALO
BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Protégeons ensemble nos milieux naturels fragiles



 Bretagne
Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

 Saint-Malo
Agglomération

 Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une destination aussi exceptionnelle que fragile

Entre terre et mer, notre territoire offre une diversité de paysages remarquables et abrite des écosystèmes uniques et précieux : Estran, dunes, marais, zones humides, forêts, landes, falaises et estuaires façonnent un patrimoine naturel unique.

Ici, la nature est spectaculaire... mais aussi vulnérable.

La baie du Mont-Saint-Michel connaît parmi les plus grandes marées d'Europe, révélant à marée basse d'immenses étendues vivantes. Ce phénomène naturel exceptionnel coexiste avec des équilibres écologiques sensibles.

Aujourd'hui, ces milieux font face à plusieurs enjeux majeurs :

- Le recul du trait de côte sous l'effet de l'érosion et du changement climatique
- La pression touristique croissante sur les espaces naturels
- La fragilisation des habitats et des espèces
- Les risques de submersion marine et d'inondation

Préserver ces paysages, c'est protéger la biodiversité... mais aussi garantir leur transmission aux générations futures.

Chacun, à son échelle, peut agir simplement et contribuer à leur préservation.

Le milieu marin et l'estran

À marée basse, la mer découvre un espace vivant exceptionnel.

À préserver :

- Les coquillages, crustacés, algues et habitats naturels
- Les zones de reproduction et nurseries

Les bons gestes :

- ✓ Respecter les tailles et quotas de pêche à pied
- Des réglottes sont en vente à l'Office de Tourisme
- ✓ Remettre en place les pierres retournées
- ✓ Ne pas prélever plus que nécessaire
- ✓ Se renseigner sur les [horaires et coefficients de marée](#)

Pêcher intelligent, pêcher durablement

En respectant les bonnes pratiques de pêche, nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité. Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps.

Pêche à pied DE LOISIR
Réseau Littoral
www.pecheapied-loisir.fr

SOS 196 Sécurité

Le numéro des secours est le **196**

- Prenez connaissance de la météo et de l'heure de basse mer.
- Evitez d'aller pêcher par temps de brume ou d'orage.
- **Ne partez pas seul sur un lieu inconnu** et prévenez quelqu'un de l'heure de votre retour.

Santé

- Conservez votre pêche vivante au frais et consommez la rapidement.
- Certains gisements sont insalubres. **Pour connaître les zones à éviter :** www.pecheapied-responsable.fr

Bonnes pratiques

- La récolte de coquillages est interdite dans les herbiers de zostères.
- Il est obligatoire de remettre les pierres retournées dans le bon sens.
- Respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche.
- Faites le tri de votre pêche sur les lieux de prélèvement.
- Laissez les femelles de crustacés portant des œufs.
- Pour la récolte de coquillages soumis à quota, les fourches, bèches et râtaux grillagés sont interdits.
- Munissez-vous d'un outil de mesure.

Métiers

- Ne ramassez pas les espèces élevées à moins de 15 m des parcs conchylicoles.
- Sans licence professionnelle, il est interdit de revendre sa pêche.

Ce panneau a été réalisé dans le cadre du réseau Littoral en partenariat avec :



Les principales espèces pêchées à pied et leur taille minimale de capture :

 Étrille : 6,5 cm	 Bigorneau : 500 max	 Tourteau : 15 cm
 Homard : 9 cm	 Crevette bouquet : 5 cm	 Couteau : 10 cm - 60 max
 Espèce à marquer	 Crevette grise : 3 cm	 Coquille Saint-Jacques : 11 cm - 30 max pêche interdite du 15/5 au 30/9
 Huître creuse : 5 cm - 60 max	 Huître plate : 6 cm - 60 max	 Ormeau : 9 cm - 20 max pêche interdite du 15/6 au 31/8
 Moule : 4 cm - 300 max	 Praire : 4,3 cm - 100 max	 Palourde : 4 cm - 150 max* (japonaise = 3,5 cm)
		 Coque : 2,7 cm - 300 max*

Ces informations sont valables en Côtes d'Armor et Ile-et-Vilaine. Elles sont données à titre indicatif et ne sauraient remplacer la réglementation officielle.

Les dunes et espaces littoraux

Les dunes protègent la côte contre l'érosion et abritent une faune et flore spécifiques.

Les bons gestes :

✓ Suivre et rester sur les sentiers balisés

Ils permettent de se rendre à la plage et de découvrir la nature sans la déranger. Le piétinement entraîne l'écrasement des plantes servant à stabiliser les dunes et accélère l'érosion du cordon dunaire.

✓ Respecter les ganivelles et clôtures

Elles protègent des zones précieuses, riches en biodiversité.

✓ Préserver les branchages au pied des dunes

Ils sont là pour protéger le pied de dune de l'érosion.

✓ Admire la végétation sans la cueillir

Elle joue un rôle essentiel dans l'équilibre des dunes. Les plantes, rares et fragiles, permettent de fixer les sables. Elles maintiennent les dunes, qui sont un rempart naturel aux érosions marines.

✓ Choisir des lieux de camping autorisés

Le bivouac en forêt ou sur les dunes est interdit pour limiter les risques incendies et la présence humaine en cette période de forte affluence pour la quiétude de la biodiversité

✓ Garder ses animaux de compagnie sous surveillance

Les dunes abritent de nombreuses espèces (oiseaux, amphibiens, insectes, etc.) qui ont besoin de quiétude pour se reproduire.

Il est important de toujours tenir son chien en laisse et de respecter les périodes et horaires autorisés.

. La plage malouines : interdites aux chiens du 1er mai au 30 septembre, même tenus en laisse.

. La plage du Verger à Cancale : interdite aux chiens du 1er avril au 30 septembre, même tenus en laisse.

. L'Anse du Guesclin à Saint-Coulomb : interdite aux chiens du 1er juin au 30 septembre, même tenus en laisse.

. La plage de la Grève à Hirel : les chiens sont les bienvenus toute l'année, à condition d'être tenus en laisse

. La plage de Cherrueix : les chiens sont les bienvenus toute l'année, à condition d'être tenus en laisse

✓ Rapporter ses poubelles

Après un pique-nique, pensez à rapporter vos déchets alimentaires, votre mégot de cigarette..

✓ Laisser libre les accès proches de la plage pour faciliter l'accès des véhicules de secours

Les ganivelles ne sont pas là pour attacher son vélo. Laisser l'accès libre au plus près pour faciliter l'accès en cas de situation d'urgence

Le sentier du littoral : le GR[®]34

Le territoire est traversé par le célèbre GR34, aussi appelé sentier des douaniers. Long de plus de 2 000 km, il longe les côtes bretonnes au plus près des paysages maritimes.

Ses spécificités :

- Un tracé au cœur de milieux naturels sensibles (falaises, landes, dunes)
- Des panoramas exceptionnels... mais exposés à l'érosion
- Une fréquentation importante en période touristique

Les bons réflexes sur le GR[®]34 :

- ✓ Rester sur le sentier balisé pour éviter l'érosion et le piétinement
- ✓ Ne pas créer de nouveaux passages
- ✓ Respecter les zones protégées et la signalétique
- ✓ Anticiper les conditions météo et les marées

Plages sans tabac

Préserver l'environnement... et la qualité de vie

De plus en plus de communes s'engagent dans la démarche **plages sans tabac**, initiée notamment par Ligue contre le cancer.

L'objectif est double :

- protéger la santé de tous (notamment des enfants)
- préserver les milieux naturels littoraux : un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau, il met plusieurs années à se dégrader et libère des substances toxiques (nicotine, métaux lourds...)

Les bons gestes :

- ✓ Respecter la signalétique en place : Les plages sans tabac sont signalées par une signalétique spécifique à l'entrée des accès.
- ✓ Ne pas jeter de mégots dans le sable ou la nature
- ✓ Utiliser les cendriers mis à disposition ou emporter un cendrier de poche
- ✓ Sensibiliser son entourage

 GOUVERNEMENT



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 135€ ou à des poursuites judiciaires. Pour arrêter de fumer, faites-vous aider. Rendez-vous sur tabacinfo-service.fr ou appelez le 3909.

Les zones humides, marais et herbus (prés-salés)

Les zones humides regroupent des milieux naturels où l'eau est présente de façon permanente ou temporaire : marais, prairies humides, roselières...

Les herbus, aussi appelés prés-salés, sont des prairies naturelles situées en bord de mer, régulièrement recouvertes par les marées.

Ces espaces jouent un rôle essentiel :

- Refuge pour les oiseaux migrateurs (halte, alimentation, nidification)
- Zones de reproduction pour de nombreuses espèces
- Flore spécifique adaptée au sel et aux variations d'eau
- Régulation naturelle de l'eau (filtration, limitation des inondations)

Ils font partie des milieux les plus riches... mais aussi les plus sensibles.

Les bons gestes :

- ✓ Rester sur les sentiers balisés
- ✓ Observer les animaux à distance
- ✓ Tenir les chiens en laisse
- ✓ Éviter les zones signalées comme sensibles
- ✓ Garder le calme, éviter toute nuisance sonore

Un simple dérangement peut suffire à faire fuir des oiseaux en période critique.

Les sites naturels de notre territoire

(Liste non exhaustive)

Pour préserver la richesse exceptionnelle de notre territoire, plusieurs sites bénéficient de **classements et labels officiels** :

- Patrimoine mondial UNESCO
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Réserves Naturelles Régionales (RNR)
- Site Natura 2000
- Site RAMSAR (Zone humide d'importance internationale)
- Zone ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

Ces dispositifs permettent de protéger durablement les paysages, les milieux naturels et la biodiversité, tout en organisant leur ouverture au public.

Leurs objectifs :

- Préserver la biodiversité
- Protéger les paysages
- Accueillir le public de manière maîtrisée
- Protéger des espèces et habitats rares ou menacés
- Encadrer les activités humaines
- Favoriser la connaissance scientifique

Concrètement, cela se traduit par :

- L'aménagement de sentiers balisés
- La restauration de milieux naturels (dunes, landes, zones humides...)
- Des actions de sensibilisation
- Certaines zones peuvent être réglementées ou interdites d'accès
- Des suivis scientifiques sont réalisés régulièrement
- Des actions de gestion écologique sont mises en place

SAINT-MALO AGGLOMÉRATION

Pointe du Grouin

- **Classement :** Espace Naturel Sensible (ENS) départemental

Le bord des falaises est tapissé par l'armérie maritime, l'orpin anglais, la jasionne des montagnes, la carotte à gomme et le nombril de Vénus. Sur la pointe se plaisent l'ajonc d'Europe et l'ajonc de Le Gall, le prunellier, la rose pimprenelle et la fougère aigle. À l'est, les pentes plus douces sont occupées par des prairies de dactyle aggloméré, de séneçon jacobée, d'orge des rats, d'achillée millefeuille, de mauve... Face à la pointe, l'île des Landes est propriété du Conservatoire du littoral. Elle accueille une importante colonie d'oiseaux marins dont le grand cormoran, le cormoran huppé, le goéland brun ou encore l'unique canard marin présent en Bretagne, le tadorne de Belon.

Pointe de la Varde

- **Classement :** Espace Naturel Sensible (ENS) départemental

Chauves-souris, hirondelles rustiques et amphibiens ont investi les lieux. Des centaines de crapauds épineux et de tritons palmés migrent chaque fin d'hiver vers les mares. Le public est canalisé sur un seul sentier permettant à la végétation de se développer sur des zones non piétinées. La lande, la pelouse littorale et les fourrés attirent grand nombre d'insectes et de passereaux. Depuis 30 ans le Conservatoire du littoral est propriétaire du site. Le Département y mène une gestion favorable à la biodiversité permettant l'accueil du public.

Anse du Verger

- **Classement :** Espace Naturel Sensible (ENS) départemental

Sur la dune, poussent de nombreux oyats mais aussi le liseron des dunes et l'orchis pyramidal. Dans le marais, les roseaux à balai sont les plus nombreux et des saules se développent çà et là. Une faune nombreuse et diversifiée colonise les différents milieux du site. Les passereaux sont très nombreux. Poules d'eau et grenouilles sont plus difficiles à voir mais rappellent bruyamment leur présence.

Mont Garrot et pointes de Garel et du Puits

- **Classement :** Espace Naturel Sensible (ENS) départemental

A l'embouchure de la Rance, transition entre la Manche et le continent, Saint-Suliac, parmi les Plus Beaux Villages de France, possède trois espaces naturels : le mont Garrot au sud et les pointes de Garel et du Puits au nord.



Baie du Mont-Saint-Michel

- **Classement :**

La baie du Mont-Saint-Michel est un site exceptionnel classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Site faisant partie du réseau Natura 2000, la Baie du Mont Saint-Michel constitue un espace remarquable du littoral au fond du golfe normano-breton et est reconnue comme site Ramsar en tant que zone humide d'importance internationale pour la migration des oiseaux. D'autres réglementations s'appliquent aussi sur ce secteur, telles que les Réserves Naturelles Régionales (RNR), les sites classés, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les sites du Conservatoire du Littoral.

La baie du Mont-Saint-Michel se caractérise par l'ampleur de ses marées, parmi les plus fortes au monde et pouvant atteindre 15 mètres d'amplitude en période de vives eaux.

Site majoritairement marin, il se compose néanmoins de secteurs terrestres d'intérêt : grèves, vasières, bancs coquilliers et bancs de sable, prés-salés, cordons dunaires, falaises granitiques, marais et bois périphériques. Cette variété de milieux attire une grande diversité ornithologique. En effet, plus de 20000 oiseaux d'eau fréquentent régulièrement le site et de nombreuses espèces patrimoniales l'utilisent pour l'hivernage ou halte migratoire (limicoles, anatidés, etc.). On y trouve par exemples, des populations nicheuses d'Aigrette garzette et Gravelot à collier interrompu, mais aussi des populations résidentes de Phoque veau-marin et Grand dauphin, sans oublier des végétaux hygrophiles dont le Flûteau nageant, des chauves-souris, des amphibiens et des poissons migrateurs (espèces amphihalines dont le saumon, l'alose et la lamproie).

Marais de Sougéal

- **Classement :** Réserve Naturelle Régionale (RNR) - Espace Naturel Sensible (ENS) & labellisé « Espace Remarquable de Bretagne » par la Région
Considérée comme l'une des dernières zones humides fonctionnelle autour de la baie du Mont Saint-Michel, le marais de Sougéal est ainsi classé zone humide d'intérêt international (site Ramsar), zone Natura 2000 et Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Le marais de Sougéal constitue un site majeur pour la migration de nombreuses espèces d'oiseaux (canards, sarcelles, bécassines, rapaces) ainsi que pour la reproduction du brochet. Il abrite par ailleurs une grande richesse écologique, avec près de 400 espèces floristiques recensées.

Vallée du Guyoult

- **Classement :** Espace Naturel Sensible (ENS) départemental

Cet espace naturel aménagé permet au visiteur de redécouvrir le rôle irremplaçable de l'eau : zone humide, frayère à brochets, ancien aqueduc...

Canal d'Ille-et-Rance - site des 11 écluses

Le canal constitue un corridor écologique majeur, assurant la continuité entre milieux aquatiques et terrestres.

Ses berges et milieux annexes accueillent une faune diversifiée : oiseaux, amphibiens, poissons (dont le brochet et l'anguille).

La flore est caractéristique des zones humides, avec ripisylves, prairies et végétation aquatique.

Le canal joue également un rôle important dans la qualité de l'eau et la stabilité des berges

Forêt domaniale du Mesnil

La forêt domaniale du Mesnil constitue un massif boisé d'intérêt écologique local, dominé par des peuplements feuillus et mixtes.

Elle abrite une faune forestière variée, incluant oiseaux, petits mammifères et chiroptères.

Les lisières, clairières et zones humides associées renforcent la diversité des habitats.

La flore est typique des forêts atlantiques, avec une strate herbacée et arbustive diversifiée.

La gestion par l'ONF vise à concilier production forestière, accueil du public et préservation de la biodiversité.

LES ACTEURS DU TERRITOIRE ENGAGÉS DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Sources documentaires-



Agir pour
la biodiversité



Certaines parties rédactionnelles de ce document ont été élaborées avec l'appui de l'outil d'intelligence artificielle ChatGPT (OpenAI). Les contenus ont été vérifiés, complétés et validés par l'auteur à partir de sources institutionnelles et scientifiques.